

« Il est troublant de penser qu'un dépôt bancaire puisse voir sa valeur s'éroder par des taux d'intérêt négatifs alors qu'un billet de banque garde sa valeur nominale. L'année 2015 pourrait donc nous faire pénétrer dans un monde monétaire inconnu. »

L'ÉCONOMISTE BRUNO COLMANT
DANS « L'ÉCHO ».



Pascal Boniface Géopolitologue français



Depuis la restitution de Hong Kong à la Chine en 1997, Pékin a fait plus de chemin vers le capitalisme qu'Hong Kong en a fait vers le communisme !

✉ c'est vous qui le dites

Le mammouth belge Faire payer plus certains ne fera que remplir un peu plus un passe-vite qu'est l'Etat belge. C'est tout le système, construit à une époque de croissance qu'il faut revoir. 6 gouvernements avec plus de 50 ministres et 50 cabinets, plus leurs parlements respectifs, voilà l'exemple de la gabegie nationale mise en place pour soi-disant sauver la démocratie belge. Des députés provinciaux dont personne ne connaît l'utilité, des intercommunales redondantes pour caser les amis, une grande banque en trop, un double ou triple réseau d'enseignement. Il faut dégraisser le mammouth belge. JEAN-MICHEL II SUR LESOIR.BE



D'autres opinions sur www.lesoir.be/polemiques

la carte blanche



Nicolas de Sadeleer, chaire Jean Monnet ; Delphine Misonne, chercheuse qualifiée au FNRS, Université St Louis.

Quel avenir pour les questions environnementales au sein de l'Union européenne ?

Un projet de la Commission européenne de retirer un certain nombre de propositions législatives en matière de politique environnementale suscite de vives réactions au sein de certains Etats membres de l'UE.

Le statut de la Commission européenne a ceci de particulier que cette institution dispose en principe du monopole de l'initiative législative, la législation étant quant à elle adoptée par le Parlement européen et le Conseil des ministres. Étant donné que la Commission est une institution supra-étatique, chargée de défendre l'intérêt de l'Union, ce pouvoir d'initiative – longtemps défendu par les petits Etats comme la Belgique – a permis à l'Union de réglementer un nombre impressionnant de matières. C'est bien grâce à ses pouvoirs normatifs que l'Union européenne s'est imposée comme un acteur de tout premier plan, dont les règles juridiques rayonnent bien au-delà des frontières de ses Etats-membres.

La décision récente de la Commission Juncker de retirer nombre de propositions législatives élaborées sous l'empire de l'ancienne Commission invite à regarder cet important pouvoir d'initiative sous un jour nouveau.

Celui qui consiste à bloquer certaines avancées prometteuses du point de vue de l'innovation, de la protection de la santé publique et de l'environnement, avant même que le Parlement et le Conseil puissent en discuter. Parmi les nombreux retraits que la nouvelle Commission proposait de dévoiler officiellement en plénière du Parlement européen ce mardi 16 décembre, deux abandons suscitent tout particu-

lièrement le courroux des euro-députés et d'un certain nombre d'Etats, dont la Belgique.

La première proposition a trait à l'économie circulaire. Si l'Union est dépourvue de ressources naturelles, qu'elle doit importer massivement, elle croule sous une montagne de déchets. Les succès engrangés en matière de prévention des déchets tiennent aux cadres réglementaires de l'union obligeant les Etats-membres à collecter et recycler certaines catégories de déchets (voitures usagées, déchets électriques et électroniques, etc.). Le projet concernant l'économie circulaire visait à augmenter les seuils de collecte et de recyclage pour une gamme plus importante de déchets. Bénéfices escomptés : moins de ressources naturelles importées, balance commerciale plus favorable à l'Union, création de milliers d'emplois, y compris dans le secteur de l'économie sociale.

La seconde proposition concerne la lutte contre la pollution atmosphérique à des fins de protection de la santé publique. Ces textes qui sont pourtant in-

C'est grâce à ses pouvoirs normatifs que l'UE s'est imposée comme un acteur de tout premier plan

dispensables pour la santé (400.000 personnes meurent prématurément de ce type de pollution par an) s'inscrivent dans le respect de nouveaux engagements internationaux, conclus en 2012 (Protocole de Göteborg amendé). Il s'agit de prendre à bras-le-corps les émissions issues de certaines sources industrielles, dont en particulier les oxydes d'azote et les parti-



Les questions liées à la pollution de l'environnement vont-elles passer au second plan des préoccupations de la nouvelle Commission européenne ? © PIERRE-YVES THIENPONT.

cules fines, particulièrement nocives.

La commission Juncker peut-elle allègrement décider, au nom de l'idée qu'elle se fait de la « meilleure réglementation » (Better Regulation) et de la lutte contre le *red tape* (les contraintes administratives inutiles) de ne plus réglementer dans des secteurs critiques au motif qu'il y aurait des « dissensions » entre certains Etats-membres ou en raison du fait qu'elle ne se concentrerait désormais que sur ce qui est vraiment « important » à ses yeux ?

Assurément, c'est un peu court. Ce serait là oublier que le Traité de Lisbonne de 2009 a placé sur un pied d'égalité le développement durable et le marché intérieur. L'on rappellera encore que ce Traité, dont la Com-

mission est la gardienne, continue d'afficher l'ambition d'un niveau élevé de protection de la santé, de l'environnement et des consommateurs. Qu'il n'affiche nulle part un objectif de « réa-

La Commission peut-elle allègrement décider de ne plus réglementer dans des secteurs critiques ?

lisme » n'autorisant que des positions molles sur les questions de santé publique ou d'environnement. L'on soulignera que ce processus de *better regulation*, dont l'un des objectifs est de rassurer les eurosceptiques en évitant toutes les contraintes inutiles (mais est-ce ici le cas ?), doit lui-même s'inscrire dans le respect de ce Traité.

En privant ces textes de la pos-

sibilité d'entrer véritablement dans le processus législatif, la Commission Juncker non seulement va faire perdre à l'Union son leadership sur les questions environnementales, ceci à la veille de la conférence de Paris sur le réchauffement climatique, mais va aussi compromettre les objectifs affichés par le Traité de Lisbonne. Cela n'augure rien de bon quant au sort que cette même Commission réservera aux exigences sanitaires et environnementales dans les négociations en cours sur le traité transatlantique.

Pour un Etat comme la Belgique, l'absence de politiques ambitieuses européennes en matière d'air et de déchets va non seulement se traduire par des coûts considérables associés à l'impact de cette pollution sur la

santé, comme le révèlent les rapports récents de l'Agence européenne pour l'environnement, mais va aussi priver de nombreuses entreprises belges innovantes de nouveaux marchés (l'économie circulaire pourrait conduire à la création de 180.000 emplois). Ce n'est pas comme cela que l'on va doper l'emploi dans notre pays.

Que peuvent faire nos ministres et nos eurodéputés ? Le traité sur le fonctionnement de l'union permet tant au Parlement qu'au Conseil de reprendre l'initiative de l'initiative, ou du moins de re-provoquer le débat (articles 225 et 241 TFUE). Dans ce nouveau bras de fer, il leur revient désormais de faire entendre raison à la Commission.

A bon entendre... ■

le mot

Déporter

Il est des mots dont, qu'on le veuille ou non, l'on ne peut user impunément. « Déporter », « déportation », « déporté » en font partie pour des raisons évidentes. On peut toujours faire mine de penser que le sens des mots doit être compris de manière générale et non en les restreignant à un événement historique. Mais l'on est rattrapé par le dictionnaire lui-même qui, tel le *Petit Robert*, définit « déporter » de la sorte : « *Infliger la peine de*

déportation à. Envoyer à l'étranger dans un camp de concentration. Exemple : les Juifs furent déportés par centaines de milliers en Allemagne. »

Eric Zemmour, mieux que personne, sait cela. Pourtant, une nouvelle fois, il s'aventure sur ce terrain. Dans son dernier livre aux ventes exponentielles, *Le suicide français*, le polémiste (juif...) affirmait que Vichy avait « sauvé les Juifs de France ». Ce qui n'est pas seulement histori-

quement totalement faux mais est même la négation de la réalité.

Cette fois, c'est le refrain antimusulman de Zemmour. Il a fallu bizarrement un mois et demi avant que les Français, via le blog de Jean-Luc Mélenchon, ne découvrent mardi le contenu d'une interview donnée par Zemmour au *Corriere della Sera* du 30 octobre. Après avoir affirmé « *Les musulmans ont leur code civil, c'est le Coran. Ils vivent entre eux, dans les périphéries. Les Français*

ont été obligés de s'en aller », le journaliste s'entend poser la question suivante : « *Mais alors que suggérez-vous de faire ? Déporter 5 millions de musulmans français ?* » La vérité, puisque l'on parle d'exactitude dans les termes, impose donc de dire que si, depuis mardi, les réseaux sociaux se déchaînent sur le thème « *Zemmour rêve de déporter 5 millions de musulmans* », ces propos ne sont pas ceux de Zemmour. Toutefois, là où un autre

aurait répondu « *Vous êtes fou d'utiliser de tels mots* », l'ancien chroniqueur de Ruquier répond : « *Je sais, c'est irréaliste mais l'Histoire est surprenante. Qui aurait dit en 1940 qu'un million de pieds-noirs, vingt ans plus tard, seraient partis d'Algérie pour revenir en France ? Ou bien qu'après la guerre, 5 ou 6 millions d'Allemands auraient abandonné l'Europe centrale et orientale où ils vivaient depuis des siècles ? Cette situation d'un peuple dans*

le peuple, des musulmans dans le peuple français, nous conduira au chaos et à la guerre civile. Des millions de personnes vivent ici mais ne veulent vivre à la française. Ce qui signifie ? Donner à ses enfants des prénoms français, être monogame, s'habiller à la française, manger à la française, du fromage par exemple. » L'idéal étant évidemment de déporter ceux qui n'aiment pas le fromage. Où est sa limite ? ■

J.-F. Lws